

CONSEIL du 3 juillet 2007

Etaients présents :

Parmi les membres du collège A :

M Defossez,, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,

MM., Bonduelle, Hanna, Gardin, Hanna, Lutun

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier,

MM De Belleville, .Darras, Mas

Parmi les étudiants :

Collège Licence : Melle Ghomari, M André

Collège Master :

Parmi les membres du collège AITOS

Melle Pouderoux, Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

M.Vanhelder à M.Darras

Mme Lafourcade à M.Starzenski

Excusés :

M. le Sous- Préfet

M.L'Agent Comptable

M.le Vice-Président Formations

Invités:

Melle Come Conservateur BU droit

Mme Li Crapi,

**Approbation du procès-verbal du conseil du 27/03/2007**

Monsieur Darras Président du Conseil constate que le quorum est atteint et propose le compte rendu à l'approbation des membres du conseil.

M.Gardin souhaite que soit ajoutée la remarque suivante : "Le fonctionnement du master DLES a été perturbé par les difficultés de prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement des étudiants lors des journées de l'économie solidaire, organisées à Rennes. M.Loquet a soulevé ce problème auprès de la Présidence.

M.Starzenski demande à son tour que soit corrigé un terme du compte rendu concernant le concours Aftalion. Au lieu de "un participant "lire "un nommé"

Hormis ces remarques , le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Calendrier 2007-2008**

Monsieur Darras passe la parole à M.Bonduelle pour la présentation du calendrier universitaire.

M.Bonduelle déclare que ce calendrier respecte les exigences posées par la Présidence de l'Université. Le début des cours est fixé au 3 septembre.

L'intervalle des deux semaines entre la proclamation des résultats et le début de la seconde session est ramené à une semaine afin de permettre aux étudiants d'avoir une semaine de révision avant les examens. Des séances de correction seront organisées afin de mieux préparer les étudiants à la session de rattrapage.

Le calendrier de la filière professionnelle répond quant à lui à des exigences particulières liées au fonctionnement de ces formations et est par conséquent dérogatoire.

M.Darras propose aux conseillers de se prononcer sur ce projet de calendrier.

En l'absence d'observation le calendrier universitaire 2007-2008 est adopté à l'unanimité.

**Modification des règlements d'examen**

*Proposition 1*

*Art 15 du règlement Licence et 17 du règlement master : la défaillance à une épreuve terminale d'UE ou à un stage dûment vérifié ou validé dans le cadre des formations où il est obligatoire, entraîne l'ajournement à la session et la non application de la compensation en cas d'absence injustifiée ;*

M.Djoudi fait remarquer que cela existe dans toutes les facultés de France , en cas de défaillance tout court. Par ailleurs, qui déciderait de justifier ou pas une absence ?

M. Bonduelle indique que la justification de l'absence sera appréciée par le Président de jury.

Le justificatif devra être produit dans les 48 heures suivant l'absence à l'examen.

La même proposition est faite pour le deust NMC et la licence d'intervention sociale.

Cette modification est adoptée à l'unanimité

#### *Proposition 2*

*Art 21 la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation du semestre précédent.*

Monsieur Bonduelle indique que cette modification est proposée pour éviter les difficultés de planning d'examens lorsqu'un étudiant est concerné par des examens sur plusieurs *semestres impairs*. Cette situation est susceptible de se produire très souvent dans l'avenir et l'administration ne pourra pas toujours, étant donné toutes les situations particulières, réaliser un planning qui convienne à chacun.

Une discussion s'engage sur l'intérêt de ce dispositif. Après quelques échanges entre les conseillers, il est décidé de mettre cette proposition de modification en attente.

*Proposition 3 modification de l'article 33 (licence) et 29 en master pour l'attribution des mentions.*

Par dérogation, le jury pourra les décerner au titre de la session 2 si la situation le justifie.

La même modification est introduite dans le règlement de la filière professionnelle.

Après discussion, ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

#### **Modifications mineures des maquettes en cycles licence et master**

**Licence droit :** Le cours d'histoire du droit passe au 1<sup>er</sup> semestre et celui de Problèmes économiques contemporains au semestre 2. La recherche documentaire est associée au cours de méthode raisonnement et terminologie du droit qui augmente de 2h en L1. En L2, la recherche documentaire est en lien avec les matières de TD et le cours d'introduction à la fiscalité est ouvert aux étudiants de L2 droit, en commun avec la L2 en sciences économiques.

Le TD d'informatique est réduit à 6 heures en L1 et à 8h en L2

Au semestre pair de licence l'étudiant pourra choisir une seconde langue vivante (à débiter obligatoirement en semestre impair) ou une autre matière à ECTS équivalents en dehors de la licence et du master mention droit.

**Licence de sciences économiques :** Histoire des faits économiques et sociaux passe au premier semestre, problèmes économiques contemporains au second et ce cours est commun à la L1 droit.

#### **Master Droit et pratique des contrats internationaux,**

M. Bonduelle laisse la parole à M. Djoudi pour la présentation des modifications de cette maquette.

La modification majeure figure dans le module 2 et concerne le cours de droit fiscal international et européen des affaires qui s'intitulera désormais "clauses fiscales des contrats internationaux et fiscalité de l'investissement". Le volume horaire de ce cours est réduit à 20h. et les ECTS sont ramenés à 2. Par contre, les cours de "rédaction des contrats internationaux et d'anglais des affaires" passent à 25h au lieu de 20h. Le nombre d'ECTS passe à 4 pour la rédaction des contrats.

Quelques modifications mineures sont proposées :

Module 1

20h au lieu de 15h en droit des transports internationaux et 3 ECTS au lieu de 2

Module 2 :

Financement de projet passe à 3 ECTS

Le total des heures étudiant passe à 315h soit une augmentation de 5h par rapport à l'année 2006/2007

#### **Master de droit de l'immobilier et de son financement**

Le cours de droit de l'habitat social passe de 20h à 10h et de 3 à 2 ECTS.

Le cours de financement de projet non ouvert en 2006/2007 est supprimé

Le cours de garanties immobilières est complété par celui de droit spécial de la construction et passe à 3 ECTS

### Licence professionnelle d'intervention sociale

M Gardin indique que pour renforcer la dimension intervention sociale de la licence, trois cours de 15h sont introduits :

L'action sociale en UE2, le logement social en UE3 et le travail social en UE5.

Ces ajouts entraînent une augmentation de 3h sur le total des heures d'enseignement hors stage.

Ces modifications des maquettes sont adoptées à l'unanimité

### Référentiel des langues

Monsieur Bonduelle présente le référentiel de l'enseignement des langues à la Faculté. L'idée est de fixer un cadre commun à l'étude des langues vivantes pour tenir compte de la spécificité des études de droit et d'économie.

Ce programme d'études respectera aussi le cadre commun de référence pour les langues établi par le Conseil de l'Europe, en vue de préparer les étudiants aux examens des différentes certifications en langue de l'enseignement supérieur.

Le référentiel des langues est adopté à l'unanimité

### Bilan de l'Institut d'études judiciaires

En l'absence de M. Hisbergues, Directeur de l'IEJ, M. Bonduelle présente le bilan financier de l'IEJ pour l'année universitaire 2006/2007.

Ce bilan se décompose en 3 grands axes :

- la formation initiale des étudiants préparant l'examen d'entrée au CRFPB
- la formation professionnelle des avocats telle que définie par le règlement du CNB
- les projets de développement de l'IEJ

La formation initiale compte pour l'année universitaire 2006-2007, 14 étudiants inscrits à la préparation au concours du CRFPB contre 12 en 2005-2006.

Ce faible nombre s'explique par le fait que les étudiants devant passer l'examen à Lille doivent acquitter une somme forfaitaire d'environ 500 € correspondant à l'inscription à l'IEJ de Lille, sans distinction de ceux qui souhaiteraient uniquement s'inscrire à l'examen. Cette double dépense est préjudiciable à l'IEJ de Valenciennes, peu d'étudiants pouvant assumer cette charge.

Cette situation conduit à l'existence d'un déficit d'un montant de 2308,62 €, heureusement pallié par les rentrées financières de la formation professionnelle.

La mise en adéquation des cours de Master I et de ceux de l'IEJ, n'a pas permis de relever le nombre d'inscrits et l'on ne peut que déplorer le refus du Directeur de l'IPAG de mutualiser certains cours pour regrouper les étudiants préparant la magistrature et ceux se destinant à la profession d'avocat.

Un partenariat extérieur avec l'université d'Artois est de ce fait envisagé pour la prochaine année universitaire. Les étudiants de la Faculté de Droit de Douai acquitteraient les mêmes frais que ceux de Valenciennes. Les inscriptions plus nombreuses permettraient de revoir à la baisse les montants, que l'on pourrait fixer à 150 euros pour les valenciennois et les douaisiens et à 200 euros pour les extérieurs.

En 2007, la formation professionnelle des avocats est la première année d'une nouvelle période de 2 ans durant laquelle les avocats sont tenus d'effectuer 40 heures de formation. Cette constatation est cruciale pour apprécier le bilan de cette année dans la mesure où les résultats sont censés être moins performants compte tenu du ralentissement volontaire des formations décidé par les avocats durant la première année. A contrario, on peut espérer un accroissement important des inscriptions avant la fin de la période biennale et notamment au cours du dernier trimestre 2008.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 juin 2007, l'Institut d'Etudes Judiciaires a proposé aux avocats 33 formations dont 32 formations de 2h et une formation d'une journée le 1<sup>er</sup> décembre 2006 mise en place par M. le Professeur Défossez et Mme Juliette Senechal-Losfeld, maître de Conférences à l'Université de Valenciennes soit au total 71 heures de formation

Celles-ci sont intervenues dans les domaines suivants : Droit du travail, Droit pénal et procédure pénale, Droit des procédures collectives, Droit civil, Droit public, Voies d'exécution, Droit européen, Déontologie et pratique professionnelle, Comptabilité.

Les personnes inscrites toutes formations confondues sont au nombre de 403 dont :

- 324 avocats inscrits au tableau
- 79 avocats stagiaires ou assimilés

Les barreaux destinataires des programmes de formations sont les suivants  
Valenciennes, Douai, Avesnes sur Helpe, Cambrai, Lille, Péronne, Saint Quentin, Arras

Le montant des recettes financières de la formation professionnelle s'élève à la somme de 12960 € et le montant des dépenses à 7640€ pour la période de septembre 2006 à juin 2007

Le bilan financier de la formation professionnelle se révèle donc positif avec un excédent de 5320 € dont le montant permet de financer la formation initiale.

Pour ce qui concerne les interventions, les fiches d'appréciation révèlent la qualité et le sérieux des formations mises en place à Valenciennes.

Le coût de 40 € par formation ne fait l'objet d'aucune remarque particulière, les participants considérant qu'il s'agit d'un tarif normal.

Il est envisagé de mettre en place pour l'année universitaire 2007-2008 la préparation aux concours de greffiers et greffiers en chef. Cette formation supplémentaire permettrait d'étendre le champ de compétences de l'IEJ en bénéficiant d'une mutualisation interne de certains cours avec la formation à l'examen d'entrée au CRFPB .

Le coût supplémentaire de cette formation est estimé à 4500 € dont le montant sera financé par les frais d'inscription mais également par l'excédent issu de la formation professionnelle.

Ce bilan terminé, M. Bonduelle informe le conseil que la certification CEII métiers du droit mise en place depuis deux ans à l'université d'Artois sera ouverte gratuitement aux étudiants de master de Valenciennes. Le responsable du CEII de Douai viendra présenter cette formation à Valenciennes prochainement.

### **Remplacement de Maître Delcourt**

Maître Delcourt ayant fait part de son intention de démissionner du Conseil de la FDEG suite à son départ en retraite, il doit être pourvu à son remplacement au sein du collège des personnalités extérieures.

Un jeune notaire de Condé -sur- Escaut Maître Vivien Streiff a accepté de pourvoir au remplacement de Maître Delcourt.

M. Bonduelle souligne l'intérêt de compter un représentant de l'ordre des notaires au sein du Conseil à l'heure où les licences professionnelles en notariat se développent.

L'Université du Littoral a ouvert cette licence en formation permanente et Lille 2 se prépare à l'intégrer dans son offre de formation en 2010 . M. Bonduelle indique avoir pris également contact pour la FDEG avec le conseil régional du notariat .

### **DBM de rattachement**

Il s'agit de la première DBM de rattachement de l'exercice d'un montant global de 27413 euros. Elle constate :

- des recettes de facturations internes correspondant à des versements du CEPPE pour 9453.72 euros, dont l'emploi est prévu en heures complémentaires,
- des recettes exceptionnelles d'un montant de 9924 euros concernant des reliquats de crédits non utilisés d'heures complémentaires 2006, affectés directement en taxe sur salaire
- d'un versement de 8035 euros au titre des projets financés par le contrat pour abonder divers comptes de fonctionnement.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Melle Pouderoux évoque la difficulté du travail de suivi pédagogique des étudiants en licence éco maths de l'ISTV qui suivent des enseignements en licence de sciences économiques à la FDEG.

L'ISTV n'utilise que partiellement Apogee , les listes d'étudiants ne sont pas transmises à Melle Pouderoux qui ne peut donc communiquer les notes en retour . Ce dysfonctionnement s'aggrave chaque année, et aucun progrès n'est constaté dans la communication entre secrétariats. Les étudiants peuvent de ce fait en subir les conséquences et des erreurs s'ensuivre. Monsieur Bonduelle propose d'en parler à M. Le Directeur de l'ISTV

Monsieur Mas demande quelles sont les perspectives pour la rentrée.

M. Bonduelle indique que pour l'instant la seule information intéressante est l'augmentation des dossiers de candidature en Master 2. En licence , nous n'avons pour l'instant aucune idée du flux d'entrée, il faut attendre les premières estimations pour savoir si nous nous situons dans la moyenne des autres rentrées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h30.